

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 355**5 juillet 1997****SOMMAIRE**

| | | | |
|--|--------------|---|--------------|
| Allmende, G.m.b.H., Luxembourg-Cents | page 16994 | Imi Bank (Lux) S.A., Luxembourg | 17003, 17004 |
| Alulux Mining S.A., Luxembourg | 16995 | Infeurope S.A., Luxembourg | 17006 |
| Amerly's International S.A., Luxembourg | 16995 | Infinis S.A., Luxembourg | 17005 |
| Ardisson, S.à r.l., Windhof | 16995 | Initiatives Biologiques Financières S.A., Luxembourg | 17007 |
| Arras Holding S.A., Luxembourg | 17031 | Instrument International Holding S.A., Luxembourg | 17007 |
| Artinvest S.A., Luxembourg | 16996 | (The) Interallianz Fund, Sicav, Luxembourg | 17020 |
| Ashanti Goldfields (Luxembourg) S.A., Luxembourg | 16996 | INTERCORP, International Corporate Activities S.A., | |
| Asia Oceania Management S.A., Luxembourg | 16998 | Luxembourg | 17008 |
| Associated Holdings Finance S.A., Luxembourg | 16999 | Interinvestments Overseas Corp. S.A., Luxembourg | 17035 |
| (L')Atelier Vert, S.à r.l., Howald | 17009 | Interuni S.A.H., Luxembourg | 17034 |
| Axa Bonds (Conseil) S.A., Luxembourg | 17018 | J.E.L., S.A., Luxembourg | 17037 |
| Axa Funds Management S.A., Luxembourg | 17018 | Kirola International S.A., Luxembourg | 17008 |
| Bavigne S.A., Luxembourg | 16999 | Koa Fire Investment (Luxembourg) S.A., Luxbg | 17008, 17009 |
| Bay-Rum Immobilière S.A., Luxembourg | 16999, 17000 | Landbridge S.A., Luxembourg | 17009 |
| Beckmann & Jørgensen Holding S.A., Luxembourg | 17000 | Lemonimmo S.A., Luxembourg | 17040 |
| Belvaux Holding S.A., Luxembourg | 17000 | Luxembourgeoise de Construction Immobilière S.A., | |
| Bessa Holding S.A., Luxembourg | 17000 | Luxembourg | 17036 |
| Bond Select Trust | 17019 | Manilva Finance S.A., Luxembourg | 17033 |
| Caesar Holding S.A., Luxembourg | 17000 | Manitoba Investments S.A., Luxembourg | 17036 |
| Career Supporting Consultancy S.A., Luxembourg | 16995 | Marella Holding S.A., Luxembourg | 17010 |
| Cathrineholm Holding S.A., Luxembourg | 17001 | Merfin International S.A., Luxembourg | 17035 |
| Celltec Technology Holding S.A., Luxembourg | 17001 | Molino Soft Drinks S.A., Luxembourg | 17014 |
| CEMVE, Centre Européen de Marketing de Vidéo et | | Motwit S.A., Luxembourg | 17018 |
| d'Édition S.A., Luxembourg | 17034 | Mytaluma S.A., Luxembourg | 17037 |
| Ceodeux Metatec S.A., Holzem/Mamer | 17001 | Nippon Overseas S.A. | 17017 |
| Dekalux 7/98 (3 Jahre Roll-Over), Fonds Commun de | | NOUVELLE C.I.E.C., S.à r.l., Nouvelle Centrale Im- | |
| Placement | 17017 | port-Export Corporation, Howald | 17029 |
| Deminter Holdings S.A., Luxembourg | 17038 | Palmeras Holding S.A., Luxembourg | 17033 |
| DFG Deutsche Finanzgesellschaft S.A. | 17017 | Pamaxeco S.A., Luxembourg | 17035 |
| Diammo S.A., Luxembourg | 17033 | Passing Shot S.A., Luxembourg | 17038 |
| Euro-Inventeur S.A., Wickrange | 17030 | Ralka International S.A., Luxembourg | 17032 |
| Europimmo S.A.H., Luxembourg | 17038 | R.D.I., Research & Development International S.A., | |
| Eurosecurities Corp. S.A., Luxembourg | 17021 | Luxembourg | 17038 |
| Eurostar Finance & Investments S.A., Luxembourg | 17021 | Remco S.A., Luxembourg | 17021 |
| Fermain S.A., Luxembourg | 17033 | Romplex Holding S.A., Luxembourg | 17034 |
| Fiam S.A., Luxembourg | 17037 | Sopco Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg | 17031 |
| Fidelity Far East Fund, Sicav, Luxembourg | 17039 | Secuma S.A., Luxembourg | 17034 |
| Financière Passy-St.-Germain, S.à r.l., Luxembourg | 17002 | Silb S.A., Luxembourg | 17032 |
| Foreign & Colonial Portfolios Fund, Sicav, Luxbg | 17030 | Skyword S.A., Luxembourg | 16997, 16998 |
| Galvint S.A., Luxembourg | 17003 | Société de Construction Immobilière Franco-Belge | |
| Geal Investments S.A. | 17029 | S.A., Luxembourg | 17036 |
| Global Advantage Funds, Luxembourg | 17003 | Société Maria-Rheinsheim S.A., Luxembourg | 17039 |
| Golden Screen Partners S.C.A., Luxembourg | 17004 | Sopco Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg | 17037 |
| Golden Screen, S.à r.l., Luxembourg | 17004 | System-House S.A., Luxembourg | 17020 |
| Greenlease S.A., Luxembourg | 17005 | Tabacmesa Luxembourg S.A., Luxembourg | 17001, 17002 |
| Hill Samuel Overseas Fund, Sicav, Luxembourg | 17031 | Transit Immobilière S.A., Luxembourg | 17034 |
| H.P.I. Holding S.A., Luxembourg | 17006 | Transports Andreas Hoves, S.à r.l., Bertrange | 17006 |
| ICMP, International Cash Management Program, Sicav, | | Tullamarine International S.A., Luxembourg | 17032 |
| Luxembourg | 17008 | Villeneuve Investissements S.A., Luxembourg | 17040 |
| Icol S.A., Luxembourg | 17006 | Wadesda Luxembourg S.A., Luxembourg | 17036 |

**ALLMENDE, G.m.b.H., Einpersonengesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. ALLMENDE S.A., Société Anonyme).**

Gesellschaftssitz: Luxemburg-Cents, 17, rue des Pommiers.

—
STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am sechsundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Camille Mines, mit Amtswohnsitz in Redingen, Grossherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

Herr Georg Peter Rockel, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in Pratz,
handelnd für die FRIEDRICHSHOF WOHNUNGSGENOSSENSCHAFT, registrierte Genossenschaft mit
beschränkter Haftung mit Sitz in Zurndorf, Republik Österreich, eingeschrieben im Handelsregister des Landesgerichts
Eisenstadt,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Wien am 15. Juli 1996 durch die Vorstandsmitglieder Frau
Magdalena Stumpf, Kauffrau, und Herr Peter Schär, Kaufmann, beide wohnhaft in Zurndorf.

Nachdem Herr Rockel an Hand des Aktienregisters belegt hatte, dass seine Mandantin alle zweitausend ausgegebenen
Aktien der ALLMENDE S.A. hält, einer Holding-Aktiengesellschaft mit Sitz in Luxemburg-Cents, 17, rue des Pommiers,
gegründet am 31. August 1984 gemäss einer im Mémorial C Nr. 266 vom 2. Oktober 1984 veröffentlichten Urkunde,
eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B 21.902, ersuchte er den amtierenden Notar, folgende
Beschlüsse seiner Mandantin zu beurkunden:

I) Die ALLMENDE S.A. wird umgewandelt in eine Einpersonengesellschaft mit beschränkter Haftung.

II) Die neue Satzung lautet:

Art. 1. Die Gesellschaft ist eine Holding in der Form einer Einpersonengesellschaft mit beschränkter Haftung unter
dem Namen ALLMENDE, GmbH.

Art. 2. Der Gesellschaftszweck besteht im Erwerb, der Verwaltung und der Verwertung von Beteiligungen an
anderen in- und ausländischen Unternehmen, sowie in der Betreuung dieser Unternehmen.

Im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften kann die Gesellschaft ausserdem alle
Massnahmen treffen und jedwede Rechtshandlungen vornehmen und Tätigkeiten entfalten, die ihr zur Erfüllung und
Förderung des Gesellschaftszweckes als notwendig oder nützlich erscheinen.

Art. 3. Der Gesellschaftssitz ist in Luxemburg-Stadt. Der Gesellschafter kann den Sitz beliebig in jede andere
Ortschaft des Grossherzogtums, oder sogar, bei Eintritt unvorhersehbarer Ereignisse, welche die normale Geschäftsab-
wicklung am Gesellschaftssitz unmöglich machen würden, zeitweilig ins Ausland verlegen, unter Beibehaltung der luxem-
burgischen Staatszugehörigkeit.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist nicht begrenzt.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen Schweizer Franken (SFR 2.000.000,-) und ist in zweitausend
(2.000) Anteile mit einem Nennwert von je eintausend Schweizer Franken (SFR 1.000,-) eingeteilt, welche alle von der
FRIEDRICHSHOF WOHNUNGSGENOSSENSCHAFT, registrierte Genossenschaft mit Sitz in Zurndorf, Republik
Österreich, gezeichnet und voll eingezahlt wurden.

Dem jeweils amtierenden Notar wurde nachgewiesen, dass die Gesellschaft sowohl bei ihrer Gründung als bei den
verschiedenen Kapitaländerungen über das jeweils gezeichnete Kapital verfügen konnte.

Art. 6. Der Gesellschafter bestellt einen oder mehrere Geschäftsführer und bestimmt deren Vollmachten.

Art. 7. Der Gesellschafter hat die gleichen Rechte und Pflichten wie eine Generalversammlung von Anteilseignern.
Jedoch müssen alle Beschlüsse, welche das Gesetz der Generalversammlung vorbehält, in einem Protokoll oder
sonstwie schriftlich niedergelegt werden. Das gleiche gilt für alle Verträge, die zwischen dem Gesellschafter und der
Gesellschaft geschlossen werden, sofern sie nicht die üblichen Handlungen der täglichen Geschäftsführung betreffen.

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 9. Der Gesellschafter befindet über die Verwendung der Gesellschaftsgewinne, jedoch ist er verpflichtet,
jährlich wenigstens ein Zwanzigstel des Reingewinns zur Bildung eines Reservefonds abzuschöpfen. Diese Verpflichtung
erlischt, sobald der Reservefonds ein Zehntel des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Sollte dieses Zehntel in Anspruch
genommen werden, muss der Reservefonds entsprechend wieder aufgestockt werden.

Art. 10. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, aus welcher Ursache es auch immer sein möge, wird die Liquidation
von dem Gesellschafter, oder von einer von dem Gesellschafter zu bestimmenden Person durchgeführt.

Art. 13. Für alle Fragen, die nicht durch die gegenwärtige Satzung vorgesehen sind, gelten ergänzend die Bestim-
mungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften, nebst den Änderungsgesetzen.

Erklärung

Der Notar hat festgestellt, dass alle gesetzlichen Auflagen erfüllt sind.

Anschliessend bestimmt der Komparent in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter des Gesellschafters zum alleinigen
Geschäftsführer, Herrn Manfred Braun, administrateur de sociétés, wohnhaft in Luxemburg.

Der Geschäftsführer vertritt die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift bei allen Belangen der täglichen
Geschäftsführung sowie gegenüber der Verwaltung.

Bei allen über die tägliche Geschäftsführung hinausgehenden Belangen (Veränderungen des Beteiligungsstandes,
Eingehen von neuen Verpflichtungen etc) ist der Geschäftsführer verpflichtet, Einvernehmen mit dem Gesellschafter
herzustellen.

16995

Kosten

Die Kosten und Gebühren, in welcher Form es auch sein möge, die zur Lasten der Gesellschaft bei ihrer Umwandlung ergehen, werden abgeschätzt auf fünfzigtausend Franken.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Beruf und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar vorstehende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G.P. Rockel, C. Mines.

Enregistré à Redange, le 6 août 1997, vol. 395, fol. 70, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schaack.

Pour expédition, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange, le 4 avril 1997.

C. Mines.

(12773/225/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1997.

ALULUX MINING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 54.118.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil d'administration en date du 10 mars 1997, que suite à la démission de Monsieur Colin M. Brown, le conseil a coopté Monsieur Julien Prevett, banker, c/o 6, Bishopsgate, London EC2N 4DA.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1997, vol. 491, fol. 22, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12775/260/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1997.

AMERLY'S INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 21.418.

—
Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1997, vol. 490, fol. 73, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 1997.

AMERLY'S INTERNATIONAL S.A.

J.-P. Reiland

C. Schlessler

Administrateur

Administrateur

(12776/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1997.

ARDISSON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue de Koerich.

R. C. Luxembourg B 45.242.

—
Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1997, vol. 490, fol. 85, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1997.

Signature.

(12777/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1997.

CAREER SUPPORTING CONSULTANCY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 44.603.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 mars 1997

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 mars 1997, que la résolution suivante a été adoptée:

– Transfert du siège social au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 1997.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1997, vol. 491, fol. 14, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12796/316/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1997.

ARTINVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.768.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1997, vol. 490, fol. 73, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 1997.

ARTINVEST S.A.

| | |
|----------------|----------------|
| Signature | Signature |
| Administrateur | Administrateur |

(12780/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1997.

ASHANTI GOLDFIELDS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the nineteenth day of February.

Before Us, Maître Camille Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of ASHANTI GOLDFIELDS (LUXEMBOURG) S.A. a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 14th June, 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), number 437 of 5th September, 1996.

The meeting was opened at 11.45 a.m. with M^e Patrick Reuter, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair.

The chairman appointed as secretary M^e Gaston Juncker, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer M^e Jérôme Wigny, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Amendment of article 3 by deleting in the first paragraph the last sentence reading «The Corporation may also hold interests in partnerships.».

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly decide on all items of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

Sole resolution

The meeting resolved to amend article 3 by deleting in the first paragraph the last sentence reading «The Corporation may also hold interests in partnerships.».

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société anonyme ASHANTI GOLDFIELDS (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, prénommée, en date du 14 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 437 du 5 septembre 1996.

L'assemblée a été ouverte à 11.45 heures, présidée par M^e Patrick Reuter, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, M^e Gaston Juncker, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur, M^e Jérôme Wigny, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Modifier l'article 3 en supprimant dans le premier paragraphe la phrase suivante: «La Société peut également détenir des parts dans des sociétés de personnes.».

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 3, en supprimant dans le premier paragraphe la phrase suivante: «La Société peut également détenir des parts dans des sociétés de personnes.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes sont à charge de la société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Reuter, G. Juncker, J. Wigny, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 1997, vol. 97S, fol. 3, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 1997.

C. Hellinckx.

(12781/215/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1997.

**SKYWORD S.A., Société Anonyme,
(anc. ARLANZA).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 42.563.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARLANZA, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 146 du 5 avril 1993, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 42.562.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick Meunier, directeur de sociétés, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Marie-Jeanne Leiten, employée privée, demeurant à Godbrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Marcel Wagner, employé privé, demeurant à Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour.

Changement de la dénomination de la société en SKYWORD S.A. et modification afférente de l'article premier des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur le point porté à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité, la résolution suivante:

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en SKYWORD S.A. et de modifier l'article premier des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SKYWORD S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Meunier, M.-J. Leiten, M. Wagner, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1997, vol. 97S, fol. 60, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 1997.

E. Schlessner.

(12778/227/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1997.

**SKYWORD S.A., Société Anonyme,
(anc. ARLANZA).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 42.563.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 1997.

E. Schlessner.

(12779/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1997.

ASIA OCEANIA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 31.893.

—
Le bilan au 30 novembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1997, vol. 490, fol. 72, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 1997.

Pour ASIA OCEANIA MANAGEMENT S.A.

R. Fischer

Administrateur

(12782/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1997.

ASIA OCEANIA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 31.893.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 14 March 1997

- the co-option of Mr Yuji Tanaka as a Director of the company in replacement of Mr Akira Hasegawa is ratified;
- Messrs Yuji Tanaka, Jean-Paul Thomas and Jean-François Caeymaex are re-elected as Directors for a new statutory term of one year, ending at the Annual General Meeting of 1998;
- the resignation of Mr Edgar Bonnie as a Director of the company is accepted and Mr Rafik Fischer is elected in his replacement, for a statutory term of one year ending at the Annual General Meeting of 1998;
- TOUCHE ROSS LUXEMBOURG, S.à r.l., Luxembourg, are re-elected as Statutory Auditor for a new statutory term of one year, ending at the Annual General Meeting of 1998.

Certified true extract

For ASIA OCEANIA MANAGMEENT S.A.

R. Fischer

Director

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1997, vol. 490, fol. 72, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12783/526/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1997.

ASSOCIATED HOLDINGS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 48.432.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1997, vol. 491, fol. 17, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 1997.

*Pour ASSOCIATED HOLDINGS FINANCE S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-délégué
Signature*

(12784/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1997.

ASSOCIATED HOLDINGS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 48.432.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1997, vol. 491, fol. 17, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 1997.

*Pour ASSOCIATED HOLDINGS FINANCE S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-délégué
Signature*

(12785/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1997.

BAVIGNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 49.598.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 1997, vol. 491, fol. 11, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(12787/631/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1997.

BAVIGNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 49.598.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} avril 1997,
– les comptes au 30 septembre 1996 sont approuvés à l'unanimité;
– le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée statutaire.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1997.

*Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de l'assemblée*

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 1997, vol. 491, fol. 11, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12788/631/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1997.

BAY-RUM IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.691.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1997, vol. 490, fol. 72, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 1997.

*BAY-RUM IMMOBILIERE S.A.
F. Mesenburg J.-P. Reiland
Administrateur Administrateur*

(12789/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1997.

17001

CATHRINEHOLM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 51.965.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil d'administration en date du 10 mars 1997, que suite à la démission de Monsieur Colin M. Brown, le conseil a coopté Monsieur Julien Prevett, banker, c/o 6, Bishopsgate, London EC2N 4DA.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1997, vol. 491, fol. 22, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12797/260/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1997.

CELLTEC TECHNOLOGY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 51.966.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil d'administration en date du 10 mars 1997, que suite à la démission de Monsieur Colin M. Brown, le conseil a coopté Monsieur Julien Prevett, banker, c/o 6, Bishopsgate, London EC2N 4DA.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1997, vol. 491, fol. 22, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12798/260/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1997.

CEODEUX METATEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8279 Holzem/Mamer, 24, route de Capellen.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 avril 1997, vol. 491, fol. 3, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 1996.

Signatures.

(12799/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1997.

**TABACMESA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. EXENTA S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 39.175.

—
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le huit avril.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EXENTA S.A., avec siège social à Luxembourg, 6, rue Heine, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Beck, de résidence à Echternach, le 15 janvier 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 266 du 18 juin 1992, modifié en date du 14 décembre 1992, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 113 du 16 mars 1993.

L'assemblée est présidée par Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Monsieur Koen de Vleeschauwer, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Valérie Ravizza, employée privée, demeurant à Saulnes (France).

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination de la société de EXTENTA S.A., en TABACMESA LUXEMBOURG S.A.
2. Modification subséquente de l'article 1^{er}, paragraphe 1^{er} des statuts.
3. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivant à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de EXENTA S.A. en TABACMESA LUXEMBOURG S.A.

Deuxième résolution

A la suite de cette modification, l'article 1^{er}, paragraphe 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante.

«**Art. 1^{er}. paragraphe 1^{er}.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de TABACMESA LUXEMBOURG S.A.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Bittler, K. de Vleeschauwer, V. Ravizza, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 9 avril 1997, vol. 459, fol. 83, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 9 avril 1997.

A. Lentz.

(13000/221/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

**TABACMESA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. EXENTA S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 39.175.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 9 avril 1997.

A. Lentz.

(13001/221/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

FINANCIERE PASSY-ST.-GERMAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 38.543.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le six mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Andrés Gomez-Mena, économiste, demeurant à Douglas Entrance, Douglas Road, Coral Gables, USA-Floride,

2. Monsieur Guy Des Longchamps, gérant de sociétés, demeurant à rue Sacopa 729/701, Logoa, Rio de Janeiro, Brésil, les deux ici représentés par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu de deux procurations sous seing privé donnée le 17 février 1997 respectivement le 24 février 1997.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée FINANCIERE PASSY-ST.-GERMAIN, S.à r.l., établie à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 12 novembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 165 du 25 avril 1992,

ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire de la société, à laquelle ils se reconnaissent par ailleurs dûment convoqués, et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, Monsieur Andrés Gomez-Mena, prénommé.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnés sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.
Signé: P. Marx, G. Lecuit.
Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 1997, vol. 97S, fol. 17, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Hesperange, le 7 avril 1997.

G. Lecuit.

(13002/220/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

GALVINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 55.932.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1997, vol. 491, fol. 26, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
MEESPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Agent domiciliaire

(13003/003/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

GLOBAL ADVANTAGE FUNDS.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.433.

Le bilan au 31 décembre 1996 de GLOBAL ADVANTAGE FUNDS a été enregistré à Luxembourg, vol. 491, fol. 14, case 11, et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(13004/051/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

GLOBAL ADVANTAGE FUNDS.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.433.

Faisant suite à l'Assemblée générale du 28 mars 1997, la composition du conseil d'administration de la société est la suivante:

Timothy B. Harbert
Thomas Bergenroth
Hans-Henning Tönsmann
Michael Keppler
Jean-François Schock.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1997, vol. 491, fol. 14, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(13005/051/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

IMI BANK (LUX), Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 11.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, régulièrement approuvés par l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires, le rapport de gestion ainsi que le rapport établi par la personne chargée du contrôle des comptes, enregistrés en date du 20 mars 1997 à Luxembourg, vol. 97S, fol. 44, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(13014/208/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

IMI BANK (LUX), Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 11.931.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue en date du 11 mars 1997 par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, en remplacement de Maître Jacques Delvaux, tous les deux notaires de résidence à Luxembourg, que:

le conseil d'administration de la société se compose comme suit:

- 1) M. Ettore Spina, Président, Vice-Président de IMI SIGECO SIM S.p.A., Milan, Italie.
- 2) M. Giuseppe Fontana, Vice-Président, Administrateur-Directeur de FONTANA LUIGI S.p.A., Veduggio (Mi), Italie.
- 3) M. Italo Cacopardi, Administrateur, Directeur central de ISTITUTO MOBILIARE ITALIANO S.p.A., Rome, Italie.
- 4) M. Benedetto Marti, Administrateur, Co-directeur général de IMI SIGECO SIM S.p.A., Milan, Italie.
- 5) M. Gianfranco Oliviero Mattei, Administrateur, Directeur central de ISTITUTO MOBILIARE ITALIANO S.p.A., Rome, Italie.
- 6) M. Massimo Mattera, Administrateur, Directeur central de ISTITUTO MOBILIARE ITALIANO S.p.A., Rome, Italie.
- 7) M. Mario Prati, Administrateur, Administrateur-Directeur de BANCA FIDEURAM S.p.A., Milan, Italie.
- 8) M. Andrea Rivano, Administrateur, Directeur de ISTITUTO MOBILIARE ITALIANO S.p.A., Rome, Italie.
- 9) M. Camillo Venesio, Administrateur, Administrateur-Directeur de BANCA DI CREDITO DEL PIEMONTE, Turin, Italie.

Tous les mandats expireront lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 1998.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars, vol. 97S, fol. 44, case 12..

Pour mention, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(13015/208/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

GOLDEN SCREEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 32.402.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1997, vol. 491, fol. 19, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 1997.

Signature.

(13006/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

GOLDEN SCREEN PARTNERS S.C.A.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 42.492.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1997, vol. 491, fol. 19, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 1997.

Signature.

(13007/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

**GOLDEN SCREEN PARTNERS.
S.C.A. au capital de 58.000.000 LUF.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 42.492.

—
Assemblée Générale Ordinaire du 5 novembre 1996

Le 5 novembre 1996, à 15h00, les actionnaires de la société GOLDEN SCREEN PARTNERS se sont réunis en Assemblée générale ordinaire au siège de la société.

Etaient présents: GOLDEN SCREEN, S.à r.l., représentée par Monsieur Daniel Schwall et 352 PRODUCTION, représentée par Monsieur Wehenkel.

Tous les actionnaires présents ou représentés déclarant connaître l'ordre du jour, l'Assemblée peut valablement se tenir.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été valablement signée par tous les actionnaires à leur entrée en séance.

Monsieur Daniel Schwall est nommé Président et secrétaire de séance, Monsieur Antoine Wehenkel est nommé scrutateur.

Le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les actionnaires, fait ressortir que les actionnaires présents ou représentés possèdent la totalité des actions (308.000) et qu'à ces actions sont rattachées 308.000 voix.

L'Assemblée Générale représentant la totalité des actions peut valablement délibérer.

Le Président fait lecture du rapport de gestion de l'exercice écoulé ainsi que des rapports des Commissaires aux Comptes.

Première résolution
Approbation des comptes

A l'unanimité, l'Assemblée générale approuve les comptes qui font ressortir une perte de 1.660.078 LUF et décide de reporter à nouveau.

Deuxième résolution
Quitus au commandité

L'Assemblée Générale remercie le commandité pour sa gestion et lui en donne quitus.

Troisième résolution
Renouvellement de mandats de Commissaires aux Comptes

L'Assemblée générale, sur proposition du président, approuvée à l'unanimité, renouvelle pour une durée d'un an (soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes 1996) le mandat de Commissaires aux Comptes de Madame Nicole Marie, de Maître Michèle Olinger-Courtois et de Monsieur Antoine Wehenkel.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président clos la séance.

D. Schwall D. Schwall A. Wehenkel
Le Président Le Secrétaire Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1997, vol. 491, fol. 19, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13008/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

GREENLEASE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 22.009.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1997, vol. 491, fol. 17, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 1997.

Signatures.

(13009/017/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

GREENLEASE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 22.009.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 18 mars 1997

Le mandat d'administrateur de MM. Jean-Paul Cames, Elmar Baert, Jacques Salee et Bernard Trempont est prorogé pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1997.

Le mandat de réviseur d'entreprises de la COMPAGNIE DE REVISION S.A. est prorogé pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1997.

Luxembourg, le 19 mars 1997.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1997, vol. 491, fol. 17, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour mention, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(13010/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

INFINIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 46.124.

Monsieur Philippe Seyll a remis sa démission en tant qu'Administrateur de la société, à compter de ce 26 mars 1997. La prochaine assemblée lui donnera décharge.

Pour la Société
INFINIS S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 1997, vol. 491, fol. 12, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13017/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

TRANSPORTS ANDREAS HOVES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 95, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 30.784.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 avril 1997, vol. 306, fol. 11, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 10 avril 1997. TRANSPORTS ANDREAS HOVES, S.à r.l.
(13011/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

H.P.I. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 28.094.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société H.P.I. HOLDING S.A. tenue au siège social en date du 24 mars 1997 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1996:

1) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A., à l'administrateur-délégué MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au commissaire aux comptes AUTONOME DE REVISION pour l'année 1996.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateurs.

3) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué.

4) Election de AUTONOME DE REVISION en tant que commissaire aux comptes.

5) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1997.

H.P.I. HOLDING S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signature
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1997, vol. 491, fol. 16, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour mention, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(13012/683/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

ICOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 21.226.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 avril 1997, vol. 491, fol. 9, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 1997. Signature.
(13013/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

INFEUROPE S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 62, rue Charles Martel.
H. R. Luxemburg B 20.174.

Ausserordentliche Generalversammlung vom 1. Oktober 1996

Im Jahre eintausendneunhundertsebenundneunzig, am ersten Oktober, sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft INFEUROPE, Société Anonyme, mit Sitz in Luxemburg, 62, rue Charles Martel (R. C. Luxemburg B 20.174) zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Sitzung wird um neun Uhr fünfundvierzig unter dem Vorsitz von Herrn Uwe Jacobsen, Geschäftsführer, wohnhaft in D-Bübingen/Saar, eröffnet.

Der Vorsitzende bezeichnet Herrn Roland Dernoeden, wohnhaft in L-Hesperange zum Stimmzähler und Herrn Dr. Michel Jung, wohnhaft in D-Bübingen/Saar, zum Sekretär.

Der Verwaltungsrat hat folgende Mitglieder:

1. Herr Uwe Jacobsen, Präsident, wohnhaft in D-Bübingen/Saar;
2. Herr Robert Wiget, Vizepräsident, wohnhaft in L-Dalheim;
3. Herr Roland Dernoeden, wohnhaft in L-Hesperange;

4. Herr Dr. Norbert Dietrich, wohnhaft in D-Bübingen/Saar;

5. Herr Bernard Mulder, wohnhaft in F-Nancy.

Als Gast anwesend: Herr Günter Kamissek.

Verzeichnis der vertretenen Aktionäre:

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest, dass das gesamte Aktienkapital von sechzig Millionen Luxemburgischen Franken (LUF 60.000.000,-), eingeteilt in einhundert (100) auf den Namen lautende Aktien zu je sechshunderttausend Luxemburgischen Franken (LUF 600.000,-), auf gegenwärtiger Versammlung vertreten ist.

Feststellung des Vorsitzenden:

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung lautet:

1. Ausscheiden von Herrn Dr. Dietrich aus dem Verwaltungsrat der INFEUROPE S.A.

2. Eintritt von Herrn Günter Kamissek in den Verwaltungsrat der INFEUROPE S.A. auf Vorschlag des Aktionärs SAARBRÜCKER ZEITUNG VERLAG UND DRUCKEREI, G.m.b.H.

3. Verschiedenes.

II. Die Einberufungen zu gegenwärtiger Generalversammlung erfolgten unter Angabe der Tagesordnung durch Brief an sämtliche Aktionäre.

Beschlussfassung

Die Versammlung geht sodann zur Tagesordnung über:

1. Ausscheiden von Herrn Dr. Dietrich aus dem Verwaltungsrat der INFEUROPE S.A.

Herr Dr. Norbert Dietrich hat aufgrund anderer Verpflichtungen seine Demission aus dem Verwaltungsrat der INFEUROPE eingereicht.

2. Eintritt von Herrn Günter Kamissek in den Verwaltungsrat der INFEUROPE S.A. auf Vorschlag des Aktionärs SAARBRÜCKER ZEITUNG VERLAG UND DRUCKEREI, G.m.b.H.

Herr Günter Kamissek wird auf Vorschlag des Aktionärs SAARBRÜCKER ZEITUNG VERLAG UND DRUCKEREI, G.m.b.H. als neues Verwaltungsratsmitglied vorgeschlagen. Diesem Vorschlag wird einstimmig zugestimmt.

3. Verschiedenes.

Zu dem Punkt Verschiedenes liegen keine Wortmeldungen vor.

Gegenwärtigem Protokoll bleibt die von den Aktionärsvertretern unterschriebene Anwesenheitsliste, aus der Namen und Vornamen der zur Vertretung befugten Personen sowie die Aufteilung des Aktienkapitals hervorgehen, beigegeben.

Luxemburg, den 1. Oktober 1996.

U. Jacobsen G. Kamissek R. Wiget
R. Demoeden B. Mulder

Unterschrift Unterschrift
Sekretär Stimmzähler

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1997, vol. 489, fol. 7, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13016/000/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

INITIATIVES BIOLOGIQUES FINANCIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 49.997.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 2 avril 1997 que Monsieur Gianluigi Ferrario, administrateur de sociétés, demeurant à Cassarate (Suisse) a été spécialement délégué aux fins de signer les certificats d'actions au porteur à émettre, à savoir n° 5P - 8P et ceci conformément à l'article 41, alinéa 2, de la loi sur les sociétés commerciales.

Luxembourg, le 2 avril 1997.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1997, vol. 491, fol. 19, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13018/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

INSTRUMENT INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 24 mars 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} avril 1997, vol. 832, fol. 19, case 8, que la société INSTRUMENT INTERNATIONAL HOLGING S.A., avec siège à Senningerberg, a été transféré à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Le notaire rédacteur de l'acte
G. d'Huart

(13019/207/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

**ICMP, INTERNATIONAL CASH MANAGEMENT PROGRAM, SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 37.871.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 8 avril 1997
tenue à Luxembourg au siège social de la société*

Le Conseil d'Administration de la société est composé des personnes suivantes jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en avril 2002:

1. George A.J. van Bers, Administrateur-Délégué, MEESPIERSON INTERNATIONAL A.G.
2. Herman B. de Zeeuw, Directeur, MEESPIERSON (SCHWEIZ) A.G.
3. Servaas L.M. Houtakkers, Directeur, MEESPIERSON (LUXEMBOURG) S.A.

Luxembourg, le 9 avril 1997.

*Pour le Conseil d'Administration
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1997, vol. 491, fol. 26, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13020/003/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

INTERCORP, INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-121dmiLuxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 10.548.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 1^{er} janvier 1997 que le siège social de la succursale de Lugano (Suisse) a été transféré à Via Serafino Balestra, 31, Casella Postale 2116, CH-6901 Lugano (Suisse).

Luxembourg, le 4 avril 1997.

*Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1997, vol. 491, fol. 19, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13021/535/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

KIROLA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.566.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1997, vol. 491, fol. 18, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 1997.

*Pour la société KIROLA INTERNATIONAL S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature*

(13022/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

KOA FIRE INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire, Place de l'Étoile.
R. C. Luxembourg B 25.622.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1997, vol. 491, fol. 21, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

La liste des administrateurs et de l'auditeur de la société au 31 décembre 1996, enregistrée à Luxembourg, le 9 avril 1997, vol. 491, fol. 23, case 11 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 1997.

*Pour KOA FIRE INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A.
DAI-ICHI KANGYO BANK (LUXEMBOURG) S.A.
Y. Takahashi
Manager*

(13023/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

KOA FIRE INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire, Place de l'Etoile.
R. C. Luxembourg B 25.622.

The Board of Directors' meeting of February 10th, 1997 and the Annual General Meeting of Shareholders of March 10th, 1997 approved the annual accounts for the year ended December 31st, 1996 and resolved to apportion the net profit for the year being 2,603,845.56 US Dollars and the profit brought forward of 47,774.79 US Dollars as follows:

| | |
|-----------------------------------|--------------------------------|
| - to the legal reserve | 130,192.28 US Dollars |
| - dividends | 2,500,000.00 US Dollars |
| - to be carried forward | 21,428.07 US Dollars |
| | <u>2,651,620.35 US Dollars</u> |

UNTERWRITTEN AND PAID-UP CAPITAL

As of December 31st, 1996, the subscribed and fully paid-up capital was USD 40,000,000, represented by 400,000 shares.

Board of Directors

Mr Hiroshi Takahashi, Chairman;
Mr Masahiro Shimizu, Director;
Mr Masaki Mamada, Director.

Statutory Auditor

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

ANNUAL REPORT

See annexe.

AUDITOR'S REPORT

See annexe.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1997, vol. 491, fol. 23, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13024/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

LANDBRIDGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 42.838.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société LANDBRIDGE S.A., tenue au siège social, en date du 2 avril 1997 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1996:

1) Décharge accordée aux administrateurs, M. Gerben Wardenier, Mme Jolande C. M. Klijn, M. Koen van Baren et Mme Marjolijne Droogleever Fortuyn et au commissaire aux comptes AUTONOME DE REVISION pour l'année 1996.

2) Election de M. Gerben Wardenier, Mme Jolande C. M. Klijn, M. Koen van Baren et Mme Marjolijne Droogleever Fortuyn en tant qu'administrateurs.

3) Election de AUTONOME DE REVISION en tant que Commissaire aux Comptes.

4) Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1997.

LANDBRIDGE S.A. M. K. van Baren
M. G. Wardenier *Administrateur*
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1997, vol. 491, fol. 16, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour mention, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(13025/683/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

L'ATELIER VERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1842 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 45.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 1997, vol. 491, fol. 20, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 1997.

Pour la S.à r.l. L'ATELIER VERT
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(13026/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

MARELLA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 57.754.

In the year nineteen hundred and ninety-seven on the twenty-first of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Dudelange.

Is held an extraordinary meeting of the shareholders of MARELLA HOLDING S.A., a company (société anonyme) having its corporate seat in L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, incorporated by notarial deed of the undersigned notary on the 23rd december 1996, in way of publication, registered at the Trade and Companies Register in Luxembourg City under section B and number 57.754.

The meeting is presided by Mr Olivier Ferres, consultant, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary, Mr John Hames, expert-comptable, residing in Mersch.

The meeting elected as scrutineer, Mr Claude Strasser, private employee, residing in Diekirch.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to this deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed *ne varietur* by the appearing persons.

II. That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

III. That the meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1) Amendment of article 4 of the Company's by laws to give it the following content:

«The object of the Company is any commercial, industrial, financial, movable and real estate activity, which it may exercise either directly or through branches or subsidiary companies.

The object of the Company is also the holding of participations, in any form whatever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale; exchange or otherwise of stock, debentures, receivables, notes and other securities of any kind.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its objects.»

2. Amendment of Article 5 of the Company's by laws to give it the following content:

«The subscribed capital is fixed at ITL 40,000,000,000.- (forty billion Italian liras), divided into 4,000,000.- (four million) shares with, a par value of ITL 10,000.- (ten thousand Italian liras) each.

All shares issued are registered shares. The Company is not allowed to issue bearer shares.

The shares are transferable at any time and are subject to a preemption right as described herebelow.

The shareholder who intends to transfer his shares must notify his intention and indicate the identity of the transferee and the agreed price to the board of directors. The board of directors must notify this information within eight (8) days by registered mail to the shareholders inscribed at the shareholders' register.

The shareholders who wish to exercise their pre-emption right must notify their offer within thirty (30) days by registered mail to the board of directors and the transferring shareholder at the address given in the shareholders' register.

If several shareholders intend to exercise their pre-emption right on the proposed sale, the shares are attributed proportionally to the number of shares held.

If none of the shareholders intends to exercise his pre-emption right under the conditions indicated above, the selling shareholder is free to sell the shares to the person indicated in his initial proposal at the conditions fixed therein.

The transfer shall be null and void if the foregoing paragraphs are not respected. In such situation, the board of directors is not allowed to inscribe the assignee as a new shareholder in the shareholders' register.

The respect of the procedure is controlled by the statutory auditor at the request of a shareholder.

The present article is not applicable to spouses and to relatives in straight line.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital may be increased or reduced by a decision of the general voting at the conditions required for the amendment of the bylaws.»

3. Amendment of article 10 of the Company's by laws to give it the following content:

«The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition falling within the object of the Company. All powers not expressly reserved to the general shareholders, meeting by law, or by these present by laws, fall within the competence of the board of directors.»

4. Deletion of the second paragraph of article 15 (French text only) of the Company's bylaws.

5. Amendment of article 20, first paragraph of the Company's by laws to give it the following content:

«The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting at the conditions required for the amendment of the by laws.»

6. Amendment of the provision regarding the language of the by laws, to give it the following content:

«...in case of divergences between the English and the French texts, the English version only will be prevailing between parties.»

7. Decision to extend the number of the directors of the Company to four and to appoint as fourth director until the annual general meeting of the year 2001:

Mr Sergio Tacchini, company director, residing in I-20123 Milan, 6 via Matteo Banello.

8. Appointment of Mr Alessandro Tacchini, company director, residing in I-20123 Milan, 6 via Matteo Banello as chairman of the board of directors.

9. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to give the following content to article 4 of the bylaws:

«**Art. 4.** The object of the Company is any commercial, industrial, financial, movable and real estate activity which it may exercise either directly or through branches or subsidiary companies.

The object of the Company is also the holding of participations, in any form whatever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, debentures, receivables, notes and other securities of any kind.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its objects.»

Second resolution

The general meeting decides to give the following content to article 5 of the bylaws:

«**Art. 5.** The subscribed capital is fixed at ITL 40,000,000,000.- (forty billion Italian liras), divided into 4,000,000.- (four million) shares with a par value of ITL 10,000.- (ten thousand Italian liras) each.

All shares issued are registered shares. The Company is not allowed to issue bearer shares.

The shares are transferable at any time and are subject to a preemption right as described herebelow.

The shareholder who intends to transfer his shares must notify his intention and indicate the identity of the transferee and the agreed price to the board of directors. The board of directors must notify this information within eight (8) days by registered mail to the shareholders inscribed at the shareholders' register.

The shareholders who wish to exercise their pre-emption right must notify their offer within thirty (30) days by registered mail to the board of directors and the transferring shareholder at the address given in the shareholders' register.

If several shareholders intend to exercise their pre-emption right on the proposed sale, the shares are attributed proportionally to the number of shares held.

If none of the shareholders intends to exercise his pre-emption right under the conditions indicated above, the selling shareholder is free to sell the shares to the person indicated in his initial proposal at the conditions fixed therein.

The transfer shall be null and void if the foregoing paragraphs are not respected. In such situation, the board of directors is not allowed to inscribe the assignee as a new shareholder in the shareholders' register.

The respect of the procedure is controlled by the statutory auditor at the request of a shareholder.

The present article is not applicable to spouses and to relatives in straight line.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital may be increased or reduced by a decision of the general voting at the conditions required for the amendment of the bylaws.»

Third resolution

The general meeting decides to give the following content to article 10 of the bylaws:

«**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition falling within the object of the Company. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by law, or by these present bylaws, fall within the competence of the board of directors.»

Fourth resolution

The general meeting decides to delete the second paragraph of article 15 (french text only) of the Company's bylaws.

Fifth resolution

The general meeting decides to give the following content to the first paragraph of article 20 of the bylaws:

«The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting at the conditions required for the amendment of the bylaws.»

Sixth resolution

The following content is given to the provision regarding the language of the bylaws:

«...in case of divergences between the English and the French texts, the English version only will be prevailing between parties.»

Seventh resolution

The general meeting decides to extend the number of Directors of the Company to four.

Is appointed director until the annual meeting of 2001:

Mr Sergio Tacchini, company director, residing in I-20123 Milan, 6 via Matteo Banello.

Eighth resolution

Is appointed chairman of the board of directors Mr Alessandro Tacchini, company director, residing in I-20123 Milan, 6 via Matteo Banello.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English states herewith, that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will only be prevailing between parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société MARELLA HOLDING S.A., société anonyme ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 23 décembre 1996, en voie de publication, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur John Hames, expert-comptable, demeurant à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Claude Strasser, employé privé, demeurant à Diekirch.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que l'ordre du jour est le suivant:

1) Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet toute activité commerciale, industrielle, financière, mobilière et immobilière, qu'elle peut exercer, soit directement, soit par l'intermédiaire de succursales ou de sociétés filiales.

La Société a encore pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

2) Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à ITL 40.000.000.000,- (quarante milliards de liras italiennes), représentée par 4.000.000,- (quatre millions) d'actions d'une valeur nominale de ITL 10.000,- (dix mille liras italiennes) chacune.

Toutes les actions sont nominatives. La Société n'est pas autorisée à émettre des actions au porteur.

Les actions sont cessibles à tout moment et sont sujettes à un droit de préemption comme décrit ci-après.

L'actionnaire qui désire céder ses actions doit notifier son intention au conseil d'administration de la Société en précisant l'identité du cessionnaire et le prix convenu. Le conseil d'administration doit dans les huit (8) jours notifier par lettre recommandée ces informations à tous les actionnaires inscrits au registre des actionnaires.

Les actionnaires qui souhaitent exercer leur droit de préemption doivent notifier leur offre dans les trente (30) jours par lettre recommandée au conseil d'administration et à l'actionnaire cédant à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires.

Si plusieurs actionnaires souhaitent exercer leur droit de préemption sur la vente proposée, les titres cédés leur sont attribués proportionnellement au nombre d'actions détenues.

Au cas où aucun actionnaire ne souhaite exercer son droit de préemption dans les conditions ci-dessus, l'actionnaire cédant est libre de céder ses actions à la personne indiquée dans sa proposition initiale et aux conditions y contenues.

La violation des paragraphes précédents entraîne la nullité de la cession. Dans une telle situation, le conseil d'administration n'est pas autorisé à inscrire le cessionnaire comme nouvel actionnaire dans le registre des actionnaires.

Le respect de la procédure est contrôlé par le commissaire aux comptes à la demande d'un actionnaire.

Le présent article n'est pas applicable entre époux et en ligne directe.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale statuant aux conditions prévues pour les modifications des statuts.

3) Modification de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale.»

4) Suppression du second paragraphe de l'article 15 (uniquement le texte français) des statuts.

5) Modification du premier paragraphe de l'article 20 pour lui donner la teneur suivante:

«La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant aux conditions prévues pour les modifications des statuts.»

6) Modification des dispositions concernant la langue des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«...en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera seule foi entre parties.»

7) Décision d'étendre le nombre d'administrateurs à quatre et nomination de Monsieur Sergio Tacchini, administrateur de sociétés, demeurant à I-20123 Milan, 6 via Matteo Banello, en tant que quatrième administrateur, jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2001.

8) Nomination de Monsieur Alessandro Tacchini, administrateur de sociétés, demeurant à I-20123 Milan, 6 via Matteo Banello, en tant que Président du Conseil d'Administration.

9) Divers.

Après approbation de tout ce qui précède par l'assemblée générale, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante.

«**Art. 4.** La société a pour objet toute activité commerciale, industrielle, financière, mobilière et immobilière, qu'elle peut exercer, soit directement, soit par l'intermédiaire de succursales ou de sociétés filiales.

La Société a encore pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide que l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art 5.** Le capital souscrit est fixé à ITL 40.000.000.000,- (quarante milliards de lires italiennes), représenté par 4.000.000,- (quatre millions) d'actions d'une valeur nominale de ITL 10.000,- (dix mille lires italiennes) chacune.

Toutes les actions sont nominatives. La Société n'est pas autorisée à émettre des actions au porteur.

Les actions sont cessibles à tout moment et sont sujettes à un droit de préemption comme décrit ci-après.

L'actionnaire qui désire céder ses actions doit notifier son intention au conseil d'administration de la Société en précisant l'identité du cessionnaire et le prix convenu. Le conseil d'administration doit dans les huit (8) jours notifier par lettre recommandée ces informations à tous les actionnaires inscrits au registre des actionnaires.

Les actionnaires qui souhaitent exercer leur droit de préemption doivent notifier leur offre dans les trente (30) jours par lettre recommandée au conseil d'administration et à l'actionnaire cédant à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires.

Si plusieurs actionnaires souhaitent exercer leur droit de préemption sur la vente proposée, les titres cédés leur sont attribués proportionnellement au nombre d'actions détenues.

Au cas où aucun actionnaire ne souhaite exercer son droit de préemption dans les conditions ci-dessus, l'actionnaire cédant est libre de céder ses actions à la personne indiquée dans sa proposition initiale et aux conditions y contenues.

La violation des paragraphes précédents entraîne la nullité de la cession. Dans une telle situation, le conseil d'administration n'est pas autorisé à inscrire le cessionnaire comme nouvel actionnaire dans le registre des actionnaires.

Le respect de la procédure est contrôlé par le commissaire aux comptes à la demande d'un actionnaire.

Le présent article n'est pas applicable entre époux et en ligne directe.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale statuant aux conditions prévues pour les modifications des statuts.»

Troisième résolution

L'assemblée décide que l'article 10 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide la suppression du deuxième paragraphe de l'article 15 (uniquement le texte français) des statuts.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que le premier paragraphe de l'article 20 des statuts aura désormais la teneur:

«La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant aux conditions prévues pour les modifications des statuts.»

Sixième résolution

La teneur suivante est donnée aux dispositions concernant la langue des statuts:

«...en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera seule foi entre parties.»

Septième résolution

Le nombre des administrateurs est porté à quatre.

Est élu administrateur jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2001, Monsieur Sergio Tacchini, administrateur de sociétés, demeurant à I-20123 Milan, Via Matteo Banello 6.

Huitième résolution

Est élu Président du Conseil d'Administration Monsieur Alessandro Tacchini, administrateur de sociétés, demeurant à I-20123 Milan, 6 via Matteo Banello.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais suivi d'une traduction française.

En cas divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seul foi entre parties.

Signé: O. Ferres, J. Hames, Strasser, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 avril 1997, vol. 827, fol. 31, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 8 avril 1997.

J. Elvinger.

(13032/211/297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

MOLINO SOFT DRINKS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 53.647.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the fourteenth day of March.

Before Us, M^e Norbert Muller, public notary, residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of MOLINO SOFT DRINKS S.A. (the «Company»), a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 13, rue Beaumont, incorporated by a deed of Notary Reginald Neuman on 17th January, 1996, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations on 6th April, 1996.

The meeting was opened at 4.30 p.m. and was presided by Mr Jean-Paul Schneider, employé de banque, residing in Schifflange.

The Chairman appointed as secretary, Mr Philippe Bernard, employé de banque, residing in Bertrange.

The meeting elected as scrutineer, Mrs Martine Obertin, employée de banque, residing in Remich.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Capitalisation of a loan of USD 10,450,000 granted to the Company by its shareholders and, as a result of this capitalisation, increase of the issued capital from USD 50,000 to USD 10,500,000, by the increase of the par value of the shares from USD 10 to USD 2,100 each.

2. Amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation in order to reflect such increase of capital and of the par value of the shares.

II. It appears from the attendance list that out of the 5,000 shares in circulation, 5,000 shares are present or represented at the present Extraordinary General Meeting and all shareholders declare having received prior notice of this Extraordinary General Meeting and of its agenda.

III. The meeting is therefore validly constituted and can deliberate and vote on all the items of the agenda.

IV. The shareholders present and represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders, the Board of the meeting and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed. The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

V. ELGECANA CO ANSTALT, a company incorporated in the Principality of Liechtenstein with registered office at Aeulenstrasse 38, 9490 Vaduz, represented by Mr Jean-Paul Schneider, prenamed, agreed to the conversion of its claim against the Company in an amount of USD 1,262,360 into capital.

VI. CARLCAN COMPANY ESTABLISHMENT, a company incorporated in the Principality of Liechtenstein with registered office at Aeulenstrasse 74, 9490 Vaduz, represented by Mr Jean-Paul Schneider, prenamed, agreed to the conversion of its claim against the Company in an amount of USD 1,262,360 into capital.

VII. BOVAL S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, represented by Mr Jean-Paul Schneider, prenamed, agreed to the conversion of its claim against the Company in an amount of USD 5,440,270 into capital.

VIII. YEOVIL ESTABLISHMENT, a company incorporated in the Principality of Liechtenstein with registered office at Aeulenstrasse 74, 9490 Vaduz, represented by Mr Jean-Paul Schneider, prenamed, agreed to the conversion of its claim against the Company in an amount of USD 64,790 into capital.

IX. MOLINO BEVERAGES HOLDING S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 13, rue Beaumont, Luxembourg, represented by Mr Jean-Paul Schneider, prenamed, agreed to the conversion of its claim against the Company in an amount of USD 2,420,220 into capital.

X. After deliberation, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders, resolved to raise the share capital by ten million four hundred and fifty thousand United States dollars (USD 10,450,000.-), so as to increase it from the present sum of fifty thousand United States dollars (USD 50,000.-) to ten million five hundred thousand United States dollars (USD 10,500,000.-) by the increase of the par value of the shares from USD 10 to USD 2,100.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolved to accept the contribution in kind by the shareholders of their claims against the Company in an amount of USD 10,450,000.

Proof of the contributions in kind of the above claims has been given to the undersigned notary. In connection with such contributions in kind, COOPERS & LYBRAND S.C. have established a report dated 13th March, 1997 which shall stay affixed to this deed with which it shall be registered.

The conclusion of said report by COOPERS & LYBRAND S.C. is as follows:

«Conclusion:

8) In accordance with article 32-1 of the law of 10th August, 1915, we have reviewed the contribution in kind as described above.

9) In our opinion, based on the valuation resulting from the procedures described above:

The value of the contribution in kind represented by the claims in an amount of USD 10,450,000 granted to the Company and to be contributed to it is at least equal to the increase of the share capital in an amount of USD 10,450,000, represented by an increase of the par value of the existing shares from USD 10 to USD 2,100 each in exchange for such contribution in kind.»

Third resolution

The first paragraph of article 5 shall hereafter read as follows:

«The subscribed capital is fixed at ten million five hundred thousand United States dollars (USD 10,500,000.-) consisting of five thousand (5,000) shares with a par value of two thousand one hundred United States dollars (USD 2,100.-) per share.»

Valuation and expenses

For the purpose of registration the total contribution is estimated to amount to ten million five hundred thousand USD (10,500,000.- USD).

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatever incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at approximately 368,153,500.- Luxembourg francs.

The notary declares in accordance with article 26 of the coordinated company law that the conditions for the increase of the subscribed capital as laid down in article 26-1 and 32-1 have been accomplished.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.

In witness whereof, concluded in Luxembourg, day, month and year as above.

And after the reading of the deed, the person mentioned above, known to the notary public by first name, surname, civil status and residence, has signed the present deed together with the attesting notary public.

Follows the German translation:

Im Jahre eintausendneunhundertsiebenundneunzig, am 14. März.

Vor dem unterzeichneten Notar, Norbert Muller, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette.

Fand die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft MOLINO SOFT DRINKS S.A. (die «Gesellschaft»), mit Gesellschaftssitz in Luxemburg, 13, rue Beaumont, statt. Die Gesellschaft wurde durch Urkunde vom Notar Reginald Neuman am 17. Januar 1996 gegründet, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations am 6. April 1996. Die Versammlung wurde eröffnet um 16.30 und es amtierte als Vorsitzender Herr Jean-Paul Schneider, employé de banque, wohnhaft in Schifflange.

Der Herr Vorsitzende beruft zum Schriftführer, Herrn Philippe Bernard, employé de banque, wohnhaft in Bertrange.

Die Generalversammlung ernennt zum Stimmzähler, Frau Martine Obertin, employée de banque, wohnhaft in Remich.

Sodann erklärt und beauftragt der so zusammengesetzte Vorstand den instrumentierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1) Die Tagesordnung der Versammlung ist folgende:

1) Kapitalisierung eines der Gesellschaft von ihren Aktionären zugestandenen Darlehens von USD 10.450.000,- und, als Folge dieser Kapitalisierung, Kapitalerhöhung von USD 50.000 auf USD 10.450.000 durch die Erhöhung des Wertes der Aktien von USD 10 auf USD 2.100.

2) Abänderung von Artikel 5 der Satzung zwecks Wahrnehmung dieser Kapitalerhöhung und der Erhöhung des Nominalwertes der Aktien.

II) Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den 5.000 bestehenden Aktien, 5.000 Aktien bei gegenwärtiger ausserordentlicher Generalversammlung anwesend oder vertreten sind und alle Aktionäre erklären ordnungsgemässe Mitteilung dieser ausserordentlichen Generalversammlung und ihrer Tagesordnung erhalten zu haben.

III) Die Versammlung ist somit ordnungsgemäss zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Punkte der Tagesordnung abstimmen.

IV) Die anwesenden und vertretenen Aktionäre, die Vollmachtnehmer der vertretenden Aktionäre und die Anzahl ihrer Aktien gehen aus einer Anwesenheitsliste hervor; diese Anwesenheitsliste, unterschrieben von den Vollmachtnehmern der vertretenen Aktionären, dem Vorstand und dem unterzeichneten Notar, wird gegenwärtiger Urkunde beigefügt. Die Vollmachten der vertretenen Gesellschaften werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigefügt.

V) ELGECANA CO ANSTALT, eine Gesellschaft organisiert nach dem Recht des Fürstentums Liechtenstein, mit Gesellschaftssitz in Aeulenstrasse 38, 9490 Vaduz, vertreten durch den obengenannten Herrn Jean-Paul Schneider, willigte der Umwandlung in Kapital ihres Schuldanspruches gegen die Gesellschaft in einer Summe von USD 1.162.360 zu.

VI) CARLCAN COMPANY ESTABLISHMENT, eine Gesellschaft organisiert nach dem Recht des Fürstentums Liechtenstein, mit Gesellschaftssitz in Aeulenstrasse 74, 9490 Vaduz, vertreten durch den obengenannten Herrn Jean-Paul Schneider, willigte der Umwandlung in Kapital ihres Schuldanspruches gegen die Gesellschaft in einer Summe von USD 1.162.360 zu.

VII) BOVAL S.A., eine Gesellschaft Luxemburger Rechts, mit Gesellschaftssitz in 13, rue Beaumont, L-1219 Luxemburg, vertreten durch den obengenannten Herrn Jean-Paul Schneider, willigte der Umwandlung in Kapital ihres Schuldanspruches gegen die Gesellschaft in einer Summe von USD 5.440.270 zu.

VIII) YEOVIL ESTABLISHMENT, eine Gesellschaft organisiert nach dem Recht des Fürstentums Liechtenstein, mit Gesellschaftssitz in Aeulenstrasse 74, 9490 Vaduz, vertreten durch den obengenannten Herrn Jean-Paul Schneider, willigte der Umwandlung in Kapital ihres Schuldanspruches gegen die Gesellschaft in einer Summe von USD 64.790 zu.

IX) MOLINO BEVERAGES HOLDING S.A., eine Gesellschaft Luxemburger Rechts, mit Gesellschaftssitz in 13, rue Beaumont, L-1219 Luxemburg, vertreten durch den obengenannten Herrn Jean-Paul Schneider, willigte der Umwandlung in Kapital ihres Schuldanspruches gegen die Gesellschaft in einer Summe von USD 2.420.220 zu.

X) Nach Beratung fasste die Generalversammlung sodann einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschloss die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von US dollar zehn Millionen vierhundertfünfzigtausend (USD 10.450.000,-) von seinem jetzigen Stand von US dollar fünfzigtausend (USD 50.000,-) auf US dollar zehn Millionen fünfhunderttausend (USD 10.500.000,-) durch die Erhöhung des Nominalwertes der Aktien von je USD 10 auf je USD 2.100.

Zweiter Beschluss

Die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschloss die Sacheinlage von den Schuldansprüchen der Aktionäre gegen die Gesellschaft in Höhe von USD 10.450.000,- anzunehmen.

Beweis der Sacheinlage obenangeführter Schuldansprüche wurde dem unterzeichneten Notar erbracht.

Im Zusammenhang mit dieser Sacheinlage erstellte COOPERS & LYBRAND S.C. einen Prüfungsbericht am 13. März 1997 welcher dieser Urkunde beigefügt wird und zusammen eingetragen wird.

Die Schlussfolgerung des von COOPERS & LYBRAND S.C. erstellten Prüfungsberichtes ist wie folgt:

«Schlussfolgerung:

8) Gemäss Artikel 32-1 des Gesellschaftsgesetzes vom 10. August 1915 haben wir die Sacheinlage wie hier oben beschrieben überprüft.

9) Unserer Ansicht nach, welche auf der Bewertung nach obengenannten Verfahren beruht ist.

Der Wert der Sacheinlage, bestehend aus Schuldansprüchen in Höhe von USD 10.450.000,-, die der Gesellschaft zugestanden wurden, und ihr beigetragen werden sollen, entspricht mindestens der Kapitalerhöhung in Höhe von USD 10.450.000,- bestehend aus einer Erhöhung des Nominalwertes der bestehenden Aktien von je USD 10 auf je USD 2.100 als Entgelt für solche Sacheinlage.»

Dritter Beschluss

Dem ersten Paragraph des Artikels 5 wird hiernach folgender Wortlaut gegeben:

«Das gezeichnete Aktienkapital ist festgesetzt auf US Dollar zehn Millionen fünfhunderttausend (USD 10.500.000,-) bestehend aus fünftausend (5.000) Aktien von einem Nominalwert von US Dollar zweitausendeinhundert (USD 2.100,-) pro Aktie.»

Wertberechnung und Kosten

Zweck der Einregistrierungsgebühren ist die Einlage auf zehn Millionen fünfhunderttausend USD (10.500,- USD) geschätzt.

Die Kosten, Spesen, Vergütungen oder Unkosten in jeder Art, die der Gesellschaft zufallen und ihr durch die gegenwärtige Urkunde verrechnet werden, werden auf ungefähr 368.153.500,- Luxemburger Franken geschätzt.

Der Notar erklärt gemäss Artikel 26 des koordinierten Gesellschaftsgesetzes, dass die Bedingungen für die Erhöhung des gezeichneten Kapitals, so wie unter Artikel 26-1 und 32-1 beschrieben wird, erfüllt worden sind.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Anfrage der anwesenden Parteien, die gegenwärtige Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Verlangen derselben Personen, und im Falle von Abweichungen der beiden Fassungen, ist die englische Fassung bindend. Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle Erschienenen gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J.-P. Schneider, P. Bernard, M. Obertin, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 mars 1997, vol. 832, fol. 6, case 4. – Reçu 3.681.535 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 avril 1997.

N. Muller.

(13037/224/184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

DFG DEUTSCHE FINANZGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 48.421.

Monsieur Charles Ewert a démissionné avec effet immédiat comme administrateur-délégué et président du conseil d'administration.

Messieurs Emmanuel Mathis et Jean-Pierre Schumacher ont démissionné avec effet immédiat comme administrateurs de ladite société.

La société T.A. ASSOCIATES S.A., avec siège social à Luxembourg, a démissionné avec effet immédiat comme commissaire aux comptes de ladite société.

Le siège de la société au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 juin 1997.

Pour copie conforme
T.A. ASSOCIATES S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1997, vol. 493, fol. 69, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22229/588/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 1997.

NIPPON OVERSEAS S.A., Société Anonyme.

Monsieur Emmanuel Mathis a démissionné avec effet immédiat comme administrateur-délégué de ladite société.

Messieurs Philippe Wolf et Joseph Wilwert ont démissionné avec effet immédiat comme administrateurs de ladite société.

La société T.A. ASSOCIATES S.A., avec siège social à Luxembourg, a démissionné avec effet immédiat comme commissaire aux comptes de ladite société.

Le siège de la société au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 juin 1997.

Pour copie conforme
T.A. ASSOCIATES S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1997, vol. 493, fol. 69, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22311/588/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 1997.

DEKALUX 7/98 (3 Jahre Roll-Over), Fonds Commun de Placement.

Sonderreglement

DEKA INTERNATIONAL S.A., die Verwaltungsgesellschaft des DEKALUX 7/98, eines Luxemburger Investmentfonds gemäss Teil I des Gesetzes vom 30. März 1988 über Organismen für gemeinsame Anlagen (fonds commun de placement), hat mit Zustimmung der Depotbank beschlossen, das Sonderreglement zu DEKALUX 7/98 in Artikel 9 der ab 1. Juli 1997 geltenden Fassung zu ändern.

Demzufolge wird die Verwaltungsgesellschaft unbeschadet von Artikel 2 Absatz 1 und Artikel 4 des Sonderreglements nach Ablauf des am 31. Juli 1997 endenden Geschäftsjahres auf die Anteile der Anteilklasse B letztmalig eine Ausschüttung entsprechend Artikel 11 Absatz 2 - 4 des Grundreglements vornehmen.

Artikel 9 des Sonderreglements lautet in der geänderten, ebenfalls ab 1. Juli 1997 geltenden Fassung nunmehr:

«**Art. 9. Inkrafttreten.** Dieses Reglement tritt am 1. Juli 1997 in Kraft.

Unbeschadet von Artikel 2 Absatz 1 und Artikel 4 wird die Verwaltungsgesellschaft nach Ablauf des am 31. Juli 1997 endenden Geschäftsjahres auf die Anteile der Anteilklasse B letztmalig eine Ausschüttung entsprechend Artikel 2 - 4 des Grundreglements vornehmen.»

Luxembourg, den 25. Juni 1997.

DEKA INTERNATIONAL S.A.
Die Verwaltungsgesellschaft
Unterschriften

DEUTSCHE GIROZENTRALE
INTERNATIONAL S.A.
Die Depotbank
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1997, vol. 493, fol. 88, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22837/775/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 1997.

AXA BONDS (CONSEIL) S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2132 Luxembourg, 16, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 32.223.

—
Consentement unanime des actionnaires

Les soussignés AXA ASSET MANAGEMENT CONSEIL et AXA ASSET MANAGEMENT EUROPE, actionnaires de AXA BONDS (CONSEIL) S.A. décident, à l'unanimité:

- De révoquer les administrateurs suivants:
- Monsieur Christian Rabeau;
- Monsieur Jean-Pierre Dubrun;
- Monsieur Daniel Favier;
- Madame Pascale Sagnier.

Cette révocation prendra effet lors de la modification des statuts et de la dénomination de AXA BONDS (CONSEIL) S.A. en AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.

Seul Jean-Pierre Hellebuyck demeure administrateur.

- De nommer en date du 24 décembre 1996 le Conseil d'Administration suivant pour AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.:

- Monsieur Jean-Pierre Hellebuyck;
- Monsieur Sam Kavourakis;
- Monsieur Gérard Harlin;
- Monsieur Antoine Jozan;
- Monsieur Alain Patricot;
- Monsieur Clinton Starr.

Ce consentement a été signé par les deux actionnaires le 20 décembre 1996.

AXA ASSET MANAGEMENT CONSEIL

AXA ASSET MANAGEMENT EUROPE

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1997, vol. 493, fol. 69, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21927/014/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1997.

AXA FUNDS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 16, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 32.223.

—
Consentement unanime des actionnaires

Les soussignés AXA ASSET MANAGEMENT CONSEIL et AXA ASSET MANAGEMENT EUROPE, actionnaires de AXA FUND MANAGEMENT S.A. décident, à l'unanimité:

- de nommer à compter du 21 février 1997 Monsieur Philippe Cousin, sous réserve de l'accord de l'IML, au poste d'administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Gérard Harlin.

Ce consentement a été signé par les deux actionnaires le 24 février 1997.

AXA ASSET MANAGEMENT CONSEIL

AXA ASSET MANAGEMENT EUROPE

Signatures

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1997, vol. 493, fol. 69, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21928/014/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1997.

MOTWIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 8.351.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 janvier 1997

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure à la moitié du capital.

Pour la société

MOTWIT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1997, vol. 491, fol. 20, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13040/005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

BOND SELECT TRUST.**AMENDMENT TO THE MANAGEMENT REGULATIONS**

Upon decision of GLOBAL FUNDS MANAGEMENT S.A., acting as Management Company to BOND SELECT TRUST (the «Trust»), the Management Regulations of the Trust shall be amended as follows:

l) An appendix V is added to the Management Regulations and reads as follows:

*APPENDIX V**To the Management Regulations of BOND SELECT TRUST**Relating to the Sub-Fund**U.K. POUND FUND*

1. Name of the sub-fund: BOND SELECT TRUST - U.K. POUND FUND (the «Fund»).

2. Investment Policy:

The investment objective of the Fund is to seek a stable rate of income, coupled with preservation of capital, in Pound Sterling through investment in diversified portfolio mainly of variable and short-term fixed income securities and debentures denominated, to the extent possible, mainly in Pound Sterling and traded in European markets and other markets in the world, as well as money market instruments denominated, to the extent possible, mainly in Pound Sterling such as: floating rate notes; bonds; certificates of deposits, deposit receipts, commercial papers, bonds and discount notes issued or guaranteed by the federal or local authorities, repurchase agreements and, on an ancillary basis, structured bonds such as bonds with call options or put options attached; provided that, at the time of acquisition by the Fund of such investments, their initial or residual maturity does not exceed twelve months, taking into account the financial instruments connected therewith, or terms and conditions governing those securities provide, or the financial instruments connected to such instruments achieve, that the interest rate applicable thereto or the reference interest rate is adjusted at least annually on the basis of market conditions.

The Management Company, on behalf of the Fund, may invest in securities and instruments denominated in currencies other than Pound Sterling but will, to the extent possible, in that case, enter into currency futures, currency options and forward currency transactions for the purpose of achieving a Pound Sterling return on such investments.

Securities to be invested shall be entered A- or higher by Standard & Poor's Corporation or those considered as equivalent by the Management Company, provided, however, that commercial papers to be invested shall be rated A2 or higher by Standard & Poor's Corporation or those rated as equivalent by other rating agencies.

The Fund may not invest more than 50 % of its total net assets in securities denominated in Japanese Yen.

The Fund may hold liquid assets. Such assets may be kept in current accounts, deposits or in short-term money market instruments regularly negotiated, having a remaining maturity of less than 12 months, and issued or guaranteed by first class issuers.

As described in the investment restrictions, the Management Company may, on behalf of the Fund, enter into financial futures and swap contracts for the purpose of efficient portfolio management and for the purpose of hedging the risk of fluctuations of the value of the portfolio securities.

The Management Company is authorised to invest up to 100 % of the assets of the Fund in securities issued or guaranteed by member States of the OECD or their local authorities or public international bodies with the European Union («EU»), regional or worldwide scope.

3. Fees of the Adviser:

The Investment Adviser is entitled to receive fees payable at the end of each quarter in arrears at an annual rate set forth below of the average of the aggregate daily net asset values of U.S. Dollar Fund, DM Fund, Australian Dollar and the Fund which shall be charged to such Funds pro rata to the total Net Asset Value of each of such Funds; provided that, for the purpose of calculating such fees, the Net Asset Value of DM Fund, Australian Dollar Fund and the Fund shall be converted into U.S. Dollar at the applicable exchange rate on the date of fee calculation:

| | |
|--|---------|
| For a portion up to \$ 250 million | 0.150 % |
| For a portion over \$ 250 million up to \$ 500 million | 0.125 % |
| For a portion over \$ 500 million up to \$ 2,000 million | 0.100 % |
| For a portion over \$ 2,000 million | 0.075 % |

4. Fees of the Agent Securities Company in Japan:

The Agent Securities Company in Japan is entitled to fees payable at the end of each quarter in arrears at an annual rate set forth below of the average of the aggregate daily net asset value of U.S. Dollar Fund, DM Fund, Australian Dollar Fund and the Fund which shall be charged to such funds pro rata to the total Net Asset Value of each of such Funds; provided that the Net Asset Value of DM Fund, Australian Dollar Fund and the Fund shall be converted into U.S. Dollar at the applicable exchange rate on the date of fee calculation:

| | |
|---|--------|
| If the Total Net Asset Value is between \$ 0 and \$ 3 million | 0.00 % |
| above \$ 3 million | 0.50 % |

5. Duration of the Fund:

The Fund is established for a period expiring on 31st December, 2013.

6. Valuation Day:

Valuation Day means a day when banks are open for business in Luxembourg, Hong Kong and London.

7. Denomination of the Fund: Pound Sterling.

8. Determination of Net Asset Value for Issue and Repurchase of Shares:

Net Asset Value per share of the Fund for issue and repurchase of shares shall be determined on the Valuation Day which immediately precedes the Valuation Day on which the application for purchase of shares or the repurchase request is received. Any application received on a Valuation Day after 12 noon (Luxembourg time) is deemed to have been received on the next following Valuation Day.

9. Conversion:

The Fund's shares may be converted to shares of any other Fund for which the procedure of determination of net asset value for issue and repurchase of shares as described in 7. is identical, and vice versa on any Valuation Day of the both relevant Funds.

The minimum number of shares to be converted shall be 1,000.

This Appendix will become effective on 11th July, 1997.

II) In article 10 of the Management Regulations paragraphs (a) and (b) immediately following the sentence «The assets of the sub-funds will be valued as follows:» are deleted and the following paragraphs (c) to (e) are renumbered (a) to (c).

III. The references in article 19 of the Management Regulations and item 5. of Appendices II., III. and IV. to «31st December, 2003» are replaced by the references to «31st December, 2013».

IV) The references in item 9. of Appendices II., III. and IV., to «after a date to be determined by the Management Company being no later than 1st March, 1996» shall be deleted.

These amendments to the Management Regulations will become effective five days after their publication in the Mémorial.

Luxembourg, 1st July, 1997.

GLOBAL FUNDS
MANAGEMENT S.A.
as Management Company
Signatures

NOMURA BANK
(LUXEMBOURG) S.A.
as Custodian
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997, vol. 495, fol. 11, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23405/260/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1997.

THE INTERALLIANZ FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 25.952.

Mitteilung an alle Aktionäre

Hiermit wird allen Aktionären des THE INTERALLIANZ FUND (der «Fonds») mitgeteilt, dass die ausserordentliche Gesellschafterversammlung, welche am 27. Juni 1997 um 9.00 Uhr am Gesellschaftssitz des Fonds, 2, Place Dargent, L-1413 Luxemburg stattfand, beschlossen hat, folgende Teilfonds zum 5. August 1997 aufzulösen;

The Interallianz Fund - Convertible Growth Sub-Fund;

The Interallianz Fund - Warrants & Options Sub-Fund;

The Interallianz Fund - German Equity Sub-Fund;

The Interallianz Fund - Asian Equity Sub-Fund.

Grund der Auflösung ist, dass das Netto-Teilfondsvermögen der jeweiligen Teilfonds unter ein Volumen gefallen ist, welches im Interesse der Aktionäre eine effiziente Verwaltung der Aktien dieser Teilfonds ermöglicht.

Die Rücknahme der Anteile der betroffenen Teilfonds kann per Antrag, welcher an die Vertriebsstelle oder an die Gesellschaft, 2, Place Dargent, L-1413 Luxemburg zu richten ist, gemäss den Bestimmungen des Verkaufsprospektes noch bis um 16.00 Uhr (Luxemburger Zeit) am Tage vor dem jeweils letzten Bewertungstag beantragt werden. Es wird keine Rücknahmegebühr erhoben.

Die Auflösungskosten der Teilfonds werden bei der Netto-Inventarwertberechnung der jeweiligen Teilfonds berücksichtigt.

Liquidationserlöse, die zum Abschluss des Liquidationsverfahrens von Anteilhabern nicht eingefordert worden sind, werden während einer Frist von sechs Monaten für Rechnung der berechtigten Anteilhaber vor der Depobank gehalten. Nach Ablauf dieser Frist werden diese Beträge bei der Caisse des Consignations in Luxemburg hinterlegt, wo sie, wenn nicht innerhalb der gesetzlichen Frist vom berechtigten Anteilhaber angefordert, zugunsten des Luxemburger Staates verfallen.

Luxemburg, den 27. Juni 1997.

Der Verwaltungsrat.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997, vol. 495, fol. 4, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23183/250/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

SYSTEM-HOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxemburg, 62, rue de Strasbourg.

Par la présente, Monsieur Claude Kemmer démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur-délégué de la société SYSTEM-HOUSE S.A.

Noerdange, le 24 juin 1997.

C. Kemmer.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1997, vol. 493, fol. 86, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22751/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 1997.

EUROSTAR FINANCE & INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 48.917.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société EUROSTAR FINANCE & INVESTMENTS S.A. tenue au siège social en date du 1^{er} avril 1997 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1995:

1) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A., à l'administrateur-délégué MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au commissaire aux comptes M. C.R. Delveaux pour l'an 1995.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateurs.

3) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué.

4) Election de M. C.R. Delveaux en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale Statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROSTAR FINANCE & INVESTMENTS S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1997, vol. 491, fol. 16, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12998/683/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

EUROSECURITIES CORP. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 24 mars 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} avril 1997, vol. 832, fol. 19, case 8, que la société EUROSECURITIES CORP. S.A., avec siège à Senningerberg, a été transféré à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

G. d'Huart

Le notaire rédacteur de l'acte

(12997/207/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1997.

REMCO S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-seventh of March.
Before Us, Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1) HENNING REMMEN'S FAMILIENSTIFTUNG 1986 (Vaduz), with registered office in FL-9490 Vaduz c/o LGT TREUHAND AG, Städtle 18-22, duly represented by Mr Pascal Wiscour-Contier, Economics and Finance graduate, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 20th of March 1997;

2) TRIMAR S.A., a maritime company incorporated under the Luxembourg laws, with registered office in L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue, duly represented by its managing director Mr Pascal Wiscour-Contier.

The prementioned proxy will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. It is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg («Luxembourg») and by the present articles.

The Company will exist under the name of REMCO S.A.

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that extraordinary, political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of

the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the purchase, the selling, the chartering in, the chartering out, and the management of seagoing vessels, as well as those financial and commercial operations linked directly or not linked directly to this object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Corporate capital. The corporate capital of the Company is set at three hundred thousand US Dollars (USD 300,000.-), divided into three hundred (300) shares with a par value of one thousand US Dollars (USD 1,000.-) per share.

Art. 6. Shares. The shares can be in registered or bearer form according to the shareholder's choice.

The bearer shares will be issued from a numbered counterfoil book.

The Company will maintain a register of the registered shares that shall include the precise indication of each shareholder, the number of his shares, and if necessary, the date of transfer.

The Board of Directors may create multiple share certificates.

Art. 7. Transfer of shares. Any transfer of shares to a third party who is not a shareholder, on a voluntary or forced basis, for whatever reason and under any form, even if only in consideration of the sole property, may only be carried out with the prior consent of the board of directors.

The heirs, beneficiary and creditors of a shareholder cannot, for whatever reason invoked, request the appending of seals onto the goods of the Company, request the partition, take measures of conservation or request the drawing of inventories, nor interfere in any way into the administration of the Company. For the exercise of their rights, they must refer to the inventories and annual accounts, and to the decisions of the board of directors and the shareholders' meeting.

Art. 8. Rights attached to each share. In addition to the right of vote conferred by law, each share gives right to a quota of the company assets, the profits or the bonus of liquidation, that is proportional to the number of shares existing.

The rights and duties attached to a share follow this share to whoever it would be handed over.

The possession of a share means immediately the adhesion to the articles of incorporation of the company and to the decisions of the shareholders' meeting.

The shares are indivisible toward the company that recognises only one owner for each share.

Chapter III. Board of directors, Statutory auditors

Art. 9. Board of directors. The Company will be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors may meet and may temporarily provide for. In such case, the meeting of shareholders during its next meeting, organises the definitive election.

Art. 10. Meetings of the board of directors. The Board of Directors will choose from among its members a chairman and one or several Managing Directors and fix their powers. The Ordinary General Meeting will set their powers and salary.

The directors are called to the meetings of the board of directors by any mean, even by voice.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

A quorum of the board shall be the presence or the representation of a majority of the directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 11. Minutes of meetings of the board of directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman or the managing director or any two directors. Any proxies will remain attached thereto.

Art. 12. Powers of the board of directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's object. All powers that are not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

The board of directors can notably, without the following list being complete or exhaustive, write and conclude any contracts and deeds necessary for the execution of any enterprises or operations that are in the interest of the Company, decide any financial intervening in connection with these operations, cash any sums due belonging to the company, give receipt, do and authorise any withdrawal, transfer and alienate funds, rents, credence or values belonging to the company, open any bank account, discount any cheque or promissory note, borrow or lend money in the short or in the long term.

Art. 13. Delegation of powers. The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

Art. 14. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are directors, associates, officers or employees of such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

The Company shall indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the company, or of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors, one of those being the managing director or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board, but only within the limits of such power.

Art. 16. Remuneration of the directors. The shareholders' meeting may grant to the directors a fix remuneration, a payment of fees or the reimbursement on a lump basis of their travelling expenses or other overhead expenses.

Art. 17. Statutory auditors. The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

The shareholders' meeting shall set in such case, the statutory auditor's retributions.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 18. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

It has the powers conferred upon it by law.

Art. 19. Annual general meeting. The annual general meeting will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Thursday of April of each year, at 9.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other general meetings. The board of directors may convene other general meetings.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Procedure, Vote. Shareholders will meet upon call by the board of directors or the auditor or the auditors made in the forms provided by law. The notice will contain the agenda of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

One vote is attached to each share. Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by the managing director or by any two other members of the board of directors.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

The board of directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 23. Appropriation of profits. From the annual net profit of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profit will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable law

Art. 25. Applicable law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory dispositions

1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first of December nineteen hundred and ninety-seven.

2) The first annual general meeting will be held in the year one thousand nine hundred and ninety-eight.

Subscription and payment

The appearing parties have subscribed for the number of shares mentioned hereafter:

| | |
|---|-----|
| 1) HENNING REMMEN'S FAMILIENSTIFTUNG 1986 (Vaduz), prenamed, two hundred and ninety-nine shares | 299 |
| 2) TRIMAR S.A. prenamed, one share | 1 |
| Total: three hundred shares | 300 |

All shares have been entirely paid up in cash, so that the Company has right now the sum of three hundred thousand US Dollars (300,000.- USD) at its disposal, as proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states this expressly.

Extraordinary shareholders' meeting

Then the above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves duly convened, have immediately proceeded to hold an Extraordinary General Meeting and have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

First resolution

Resolved to fix at three the number of directors and further resolved to elect the following as directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 1998:

- 1) Mr Pascal Wiscour-Conter, Economics and Finance graduate, residing in Luxembourg;
- 2) Mr Jens Erik Munk, manager, residing in E-29649 Fuengirola, Edifice Bouganviller, Atico, Calle el Pulpo 5;
- 3) Mr Soren Melgaard, manager, residing in MC-98000 Monaco, 29, avenue des Papalins, Rosa Maris.

Second resolution

Resolved to fix at one the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 1998:

- COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l., with registered office in L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

Third resolution

Pursuant to the provisions of the articles of incorporation and of the company law, resolved to authorise hereby the board of directors to delegate the total daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more members of the board of directors.

Fourth resolution

Resolved to establish the registered office at 42, Grand-rue in L-1660 Luxembourg.

Meeting of the board of directors

And then the above-named directors, all here present or represented, have immediately decided to meet in a board of directors and have taken the following decisions unanimously:

Mr Pascal Wiscour-Conter, prenamed, is appointed as Managing Director; the board of directors delegates the full daily management of the company and the representation of the company within such daily management, with all powers to bind the company on his sole signature up to an amount of thirty thousand US Dollars (30,000.- USD) in pursuance of the authorisation that has been given to them by the extraordinary shareholders' meeting of today upon the following limitation: any purchase, any selling, any mortgage of ships as well as any bank credit shall require the signature of two directors, included the signature of the managing director.

The proxies of the represented directors will remain annexed to the present deed.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at two hundred and thirty thousand francs (230,000.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present deed.

This is a translation of the English text:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. HENNING REMMEN'S FAMILIENSTIFTUNG 1986 (Vaduz), ayant son siège social à FL-9490 Vaduz, c/o LGT TREUHAND AG, Städtle 18-22, dûment représentée par Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 20 mars 1997;

2. TRIMAR S.A., société maritime de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue, dûment représentée par Monsieur Pascal Wiscour-Conter, en sa qualité d'administrateur-délégué.

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Chapitre 1^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé par les présentes une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («Luxembourg») et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination REMCO S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit du Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion journalière.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à trois cent mille US dollars (USD 300.000.-), représenté par trois cents (300) actions d'une valeur nominale de mille US dollars (USD 1.000.-) chacune.

Art. 6. Forme des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Les titres d'actions au porteur sont extraits d'un registre à souches et numérotés.

La Société tiendra un registre des actions nominatives qui contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre de ses actions et, le cas échéant, leur transfert avec la date y afférente.

Le Conseil d'Administration peut créer des certificats d'actions multiples.

Art. 7. Transmission et cession des actions. Toute cession d'actions à un tiers non actionnaire, volontaire ou forcée, à quelque titre et sous quelque forme que ce soit, alors même qu'elle ne porterait que sur la nue-propriété, ne peut être réalisée qu'avec l'agrément préalable du Conseil d'Administration.

Les héritiers, ayants droit et créanciers d'un actionnaire ne peuvent, pour quelque motif que ce soit, provoquer l'apposition de scellés sur les biens et valeurs de la société, en demander le partage ou la licitation, prendre des mesures conservatoires, provoquer des inventaires, ni s'immiscer d'aucune manière dans son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires et bilans sociaux et aux décisions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale.

Art. 8. Droits attachés à chaque action. Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit à une quotité, proportionnelle au nombre des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou du boni de liquidation.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Chapitre III. Conseil d'Administration

Art. 9. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui détermine leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un Président et un ou plusieurs Administrateurs-Délégués et fixe leurs pouvoirs. L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, le cas échéant, leurs honoraires et émoluments.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration par tous moyens, même verbalement.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un autre administrateur pour le représenter aux réunions du Conseil et y voter en son lieu et place.

Le Conseil d'Administration délibère valablement si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

En cas d'urgence, une décision signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Elle pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou par l'Administrateur-Délégué ou par deux administrateurs. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Art. 12. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Il peut notamment, et sans que la liste suivante soit limitative ou exhaustive, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de toutes interventions financières, relatives aux dites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénation de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société, ouvrir tout compte, escompter ou émettre tout chèque ou billet à ordre, emprunter ou prêter à court ou à long terme.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration est soumise à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 14. Conflits d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateurs, associés, fondés de pouvoir ou employés. Un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à de tels contrat ou opération.

La Société indemnifiera tout administrateur ou fondé de pouvoir et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou à la demande de la Société ou de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils ont été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas, seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'a pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 15. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, dont l'administrateur-délégué, ou par la signature individuelle de la personne à qui la gestion journalière a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un pouvoir spécial a été conféré par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.

Art. 16. Rémunération des administrateurs. L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs une rémunération fixe ou des jetons de présence ou leur accorder le remboursement forfaitaire de leurs frais de voyage ou autres charges des frais généraux.

Art. 17. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, le cas échéant, leurs émoluments.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

Art. 19. Assemblée générale annuelle. L'Assemblée Générale Annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel endroit indiqué dans les avis de convocation, le premier jeudi du mois d'avril à 9.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, la réunion aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres Assemblées Générales.

Les Assemblées Générales des Actionnaires, y compris l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Art. 21. Procédure, Vote. Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoquées par le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes dans les formes prévues par la loi. La convocation contiendra l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux Assemblées des Actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire. Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux Assemblées Générales.

Chaque action donne droit à une voix. Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par l'Administrateur-Délégué ou par deux administrateurs.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 23. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

Sur recommandation du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des Actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les dispositions de la loi.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. Lois applicables

Art. 25. Lois applicables. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites par les comparants comme suit:

| | |
|---|----------|
| 1) HENNING REMMEN'S FAMILIENSTIFTUNG 1986 (Vaduz), prénommée, deux cent quatre-vingt-dix-neuf actions | 299 |
| 2) TRIMAR S.A. prénommée, une action | <u>1</u> |
| Total: trois cents actions | 300 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la Société a dès à présent à sa disposition la somme de trois cent mille US dollars (300.000,- USD), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après délibération, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle de mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit:

- 1) Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg,
- 2) Monsieur Jens Erik Munk, manager, demeurant à E-29649 Fuengirola, Edifice Bouganviller, Atico, Calle el Pulpo 5,
- 3) Monsieur Soren Melgaard, manager, demeurant à MC-98000 Monaco, 29, avenue des Papalins, Rosa Maris.

Deuxième résolution

Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle de mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit:

- COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

Troisième résolution

Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer en totalité la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion individuellement à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

Quatrième résolution

Le siège social est fixé au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Réunion du conseil d'administration

Et aussitôt les administrateurs prédésignés, tous ici présents ou représentés, se sont réunis en Conseil et, à l'unanimité, ont pris la décision suivante:

- En vertu de l'autorisation qui leur a été conférée par l'assemblée générale extraordinaire de ce jour, Monsieur Pascal Wiscour-Conter, préqualifié, est nommé «administrateur-délégué»; le Conseil d'Administration lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir pour engager la société individuellement toute opération ne dépassant pas un montant de trente mille US dollars (30.000,- USD) et sous réserve de la limitation suivante: l'achat, la vente, l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit requièrent la signature de deux administrateurs, dont l'administrateur-délégué.

Les procurations des administrateurs représentés resteront annexées aux présentes.

Estimation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à la somme de deux cent trente mille francs (230.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Wiscour-Conter, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 1997, vol. 97S, fol. 63, case 11. – Reçu 104.160 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 1997.

F. Baden.

(13107/200/491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 1997.

GEAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

RECTIFICATIF

A la page 13910 du Mémorial C n° 290 du 11 juin 1997, il y a lieu de lire:

Le bilan au 30 juin 1994, approuvé par l'assemblée générale ordinaire du 31 décembre 1996 et enregistré à Luxembourg, le 28 février 1997, vol. 490, fol. 8, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

(03074/XXX/8)

**NOUVELLE C.I.E.C., S.à r.l.,
NOUVELLE CENTRAL IMPORT-EXPORT CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**
Siège social: Howald, Zone Industrielle Ronneboesch, 19, rue des Joncs.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Jean-Luc De Bortoli, commerçant, demeurant à Bettembourg,

2) Monsieur Jean De Bortoli, employé, demeurant à Peppange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et tous ceux qui pourraient le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de NOUVELLE CENTRAL IMPORT-EXPORT CORPORATION, S.à r.l., en abrégé NOUVELLE C.I.E.C., S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Howald.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 4. La société a pour objet l'achat et la vente, l'importation et l'exportation en gros et en détail de tous produits industriels.

La société pourra en outre faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant de près ou de loin à son objet social et visant à en favoriser le développement.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cinq millions de francs (5.000.000,- LUF), représenté par cinq mille (5.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

| | |
|---|--------------|
| 1) Monsieur Jean-Luc De Bortoli, commerçant, demeurant à Bettembourg, | |
| quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze parts sociales | 4.995 |
| 2) Monsieur Jean De Bortoli, employé, demeurant à Peppange, cinq parts sociales | 5 |
| Total: cinq mille parts sociales | <u>5.000</u> |

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq millions de francs (5.000.000,- LUF) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec l'accord des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et les documents de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs et leurs rémunérations. Ils peuvent être révoqués à tout moment, ad nutum, par décision des associés.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par exception, le premier exercice commence le jour de la formation de la société et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Art. 15. Un bilan, ainsi qu'un compte de profits et pertes sont dressés annuellement. Sur le bénéfice net, un prélèvement de cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve est obligatoire.

Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital souscrit. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales afférentes.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de quatre-vingt-dix mille francs (90.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1) L'assemblée désigne comme gérant Monsieur Jean-Luc De Bortoli, commerçant, demeurant à Bettembourg, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse de la société est fixée à Howald, Zone Industrielle Ronneboesch, 19, rue des Joncs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. L. De Bortoli, J. De Bortoli, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 1997, vol. 97S, fol. 76, case 8. – Reçu 50.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 1997.

P. Frieders.

(13104/212/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 1997.

EURO-INVENTEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 45.978.

—
EXTRAIT

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 février 1997, le conseil d'administration de la société se compose comme suit:

- Monsieur Guy Rollinger, demeurant à Senningerberg, administrateur;
- Monsieur Claude Steinmetz, demeurant à L-7735 Colmar-Berg, administrateur;
- Monsieur Thomas-Michael Sonntag, demeurant à D-54295 Trier, administrateur;
- Monsieur Nico Brück, demeurant à L-8711 Boevange, administrateur.

A été nommée commissaire aux comptes:

- Madame Sonja Weyrich-Goergen, demeurant à Luxembourg.

Le mandat des administrateurs:

- Monsieur Friedrich Suppan, demeurant à D-53894 Mechernich,
- Monsieur Eckard Böhlke, demeurant à D-53887 Mechernich,
- Monsieur Régis Hempel, demeurant à L-8228 Mamer,

a été révoqué avec effet immédiat.

Wickrange, le 2 avril 1997.

Extrait conforme pour publication au Mémorial à Luxembourg
G. Rollinger N. Brück C. Steinmetz T.-M. Sonntag
Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 avril 1997, vol. 306, fol. 11, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(13137/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 1997.

FOREIGN & COLONIAL PORTFOLIOS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2012 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 25.570.

—
We have the pleasure of inviting you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders, which will be held on *July 24, 1997* at 11.30 a.m. at the registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with the following agenda:

17031

Agenda:

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the balance sheet, profit and loss account as of March 31, 1997 and the allocation of the net profits.
3. Discharge to be granted to the Directors for the financial year ended March 31, 1997.
4. Action on nomination for the election of the Directors and the Auditors for the ensuing year.
5. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required, and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

I (03038/805/20)

By order of the Board of Directors.

RUSSIAN INVESTMENT COMPANY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2012 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.168.

We have the pleasure of inviting you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders, which will be held on *July 24, 1997* at 11.00 a.m. at the registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the balance sheet, profit and loss account as of March 31, 1997 and the allocation of the net profits.
3. Discharge to be granted to the Directors for the financial year ended March 31, 1997.
4. Action on nomination for the election of the Directors and the Auditors for the ensuing year.
5. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required, and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

I (03039/805/20)

By order of the Board of Directors.

**HILL SAMUEL OVERSEAS FUND, SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable (in liquidation).**

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 8.422.

The shareholders are hereby invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held at the registered office of the Company on *23 July 1997* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Receipt of the report of the auditor to the liquidation.
2. Approval of the liquidation account.
3. Discharge to the Directors and the auditor for the period since 1st October 1996.
4. Discharge to the liquidator and the auditor to the liquidation.
5. Approval of the closing of the liquidation.
6. Deposit of the books and records of the company with KREDIETRUST to be retained for a period of five years.
7. Instruction to the liquidator for deposit of any monies which cannot be distributed prior to the total closing of the liquidation with the «Caisse des Consignations».

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

I (03088/755/23)

By order of the Liquidator.

ARRAS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.306.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *25 juillet 1997* à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

17032

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

I (02877/526/14)

Le Conseil d'Administration.

TULLAMARINE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.332.

—

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 juillet 1997 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

I (02878/526/14)

Le Conseil d'Administration.

RALKA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.546.

—

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 25 juillet 1997 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

I (03011/029/19)

Le Conseil d'Administration.

SILB, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.236.

—

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura exceptionnellement lieu le 24 juillet 1997 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 mars 1996 et 1997.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire jusqu'au 24 juillet 1997.
4. Acceptation de la démission des Administrateurs et du Commissaire et nomination de leurs remplaçants.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Transfert du siège social.
7. Divers.

I (03037/526/18)

Le Conseil d'Administration.

FERMAIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 53.364.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 22 juillet 1997 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 1997, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 1997.
4. Divers.

I (03080/005/15)

Le Conseil d'Administration.

DIAMMO S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 31.709.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the
STATUTORY GENERAL MEETING
which is going to be held on July 23, 1997 at 11.00 a.m. at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the report of the Board of Directors and of the statutory auditor;
2. Approval of the Balance Sheet, Profit and Loss Account, and allocation of these results as per December 31, 1996;
3. Discharge to the directors and the statutory auditor;
4. Statutory elections;
5. Miscellaneous.

I (03089/595/15)

The board of Directors.

MANILVA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 35.195.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 21 juillet 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 1997, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 1997.
4. Divers.

I (03077/005/15)

Le Conseil d'Administration.

PALMERAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 35.198.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 21 juillet 1997 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 1997, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 1997.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés commerciales.
5. Divers.

I (03078/005/17)

Le Conseil d'Administration.

(CEMVE), CENTRE EUROPEEN DE MARKETING DE VIDEO ET D'EDITION, Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 19.221.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *15 juillet 1997* à 11.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

II (02560/520/15)

Le Conseil d'Administration.

SECUMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 16.179.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *15 juillet 1997* à 11.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

II (02561/520/15)

Le Conseil d'Administration.

INTERUNI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 30.250.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *16 juillet 1997* à 15.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes.
5. Divers.

II (02562/520/15)

Le Conseil d'Administration.

TRANSIT IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 54.260.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *14 juillet 1997* à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (02743/526/14)

Le Conseil d'Administration.

ROMPLEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.271.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *July 14, 1997* at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at March 31, 1997
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Statutory Appointments
5. Miscellaneous.

II (02748/526/15)

The Board of Directors.

MERFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.900.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *14 juillet 1997* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

II (02749/526/16)

Le Conseil d'Administration.

PAMAXECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.549.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *21 juillet 1997* à 17.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 20 mai 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (02751/526/15)

Le Conseil d'Administration.

INTERINVESTMENTS OVERSEAS CORP., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 25.196.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *21 juillet 1997* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 22 mai 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (02752/526/15)

Le Conseil d'Administration.

MANITOBA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 27.021.

—
Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 21 juillet 1997 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 20 mai 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (02753/526/15)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE DE CONSTRUCTION IMMOBILIERE FRANCO-BELGE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.586.

—
Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 21 juillet 1997 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 20 mai 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (02754/526/15)

Le Conseil d'Administration.

LUXEMBOURGEOISE DE CONSTRUCTION IMMOBILIERE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.744.

—
Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 21 juillet 1997 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 20 mai 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (02755/526/15)

Le Conseil d'Administration.

WADESDA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 27.275.

—
Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 21 juillet 1997 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 20 mai 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (02756/526/15)

Le Conseil d'Administration.

17037

J.E.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.545.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 21 juillet 1997 à 19.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 20 mai 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (02757/526/15)

Le Conseil d'Administration.

FIAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.710.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 21 juillet 1997 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 21 mai 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (02758/526/15)

Le Conseil d'Administration.

SOPC FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.211.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 21 juillet 1997 à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

– Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire du 2 juin 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 3 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (02866/008/16)

Le Conseil d'Administration
Signature

MYTALUMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 29.204.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 14 juillet 1997 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 1997, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 1997.
4. Divers.

II (03014/005/15)

Le Conseil d'Administration.

R.D.I., RESEARCH & DEVELOPMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 34.823.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *14 juillet 1997* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996.
4. Divers.

II (03015/005/15)

Le Conseil d'Administration.

DEMINTER HOLDINGS, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 20.348.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *14 juillet 1997* à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (02926/029/18)

Le Conseil d'Administration.

PASSING SHOT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.449.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *14 juillet 1997* à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (02925/029/19)

Le Conseil d'Administration.

EUROPIMMO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.959.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *15 juillet 1997* à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (02927/029/18)

*Le Conseil d'Administration.***FIDELITY FAR EAST FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1021 Luxembourg, Kansallis House, place de l'Etoile.

R. C. Luxembourg B 16.926.

Notice is hereby given that for administrative reasons

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Shareholders of FIDELITY FAR EAST FUND, a Société d'Investissement à Capital Variable organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), will be held at the registered office of the Company, Kansallis House, place de l'Etoile, Luxembourg, at 11.00 a.m., on July 14th, 1997, specifically, but without limitation, for the following purposes:

Agenda:

1. Presentation of the Report of the Board of Directors
2. Presentation of the Report of the Auditor
3. Approval of the balance sheet and income statement for the fiscal year ended February 28th, 1997
4. Discharge of the Board of Directors and the Auditor
5. Election of six (6) Directors, specifically the re-election of Messrs Edward C. Johnson, 3rd, Barry R. J. Bateman, Charles T. M. Collis, Charles A. Fraser, Jean Hamilius and Helmert Frans van den Hoven, being all of the present Directors
6. Election of the Auditor, specifically the election of COOPERS & LYBRAND, LUXEMBOURG
7. Declaration of a cash dividend in respect of the fiscal year ended February 28th, 1997
8. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting

Approval of items 1 through 8 of the agenda will require the affirmative vote of a majority of the shares present or represented at the Meeting with no minimum number of shares present or represented in order for a quorum to be present.

Subject to the limitations imposed by the Articles of Incorporation of the Company with regard to ownership of shares which constitute in the aggregate more than three per cent (3 %) of the outstanding shares, each shares is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting by proxy.

May 16th, 1997.

II (02931/584/31)

*By order of the Board of Directors..***SOCIETE MARIA-RHEINSHEIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 306.

Les actionnaires de la Société MARIA-RHEINSHEIM S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse, sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

laquelle se tiendra à Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse, Bloc «G», salle GII du rez-de-chaussée mardi, le 15 juillet 1997 à 18.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Examen et approbation du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03012/000/18)

A. Robert
Président du Conseil d'Administration

VILLENEUVE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 42.989.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra extraordinairement le jeudi 17 juillet 1997 à 11.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02977/009/17)

Le Conseil d'Administration.

LEMONIMMO S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 50, route d'Esch.

Notice is hereby given to the shareholders of LEMONIMMO S.A. that an

EXTRAORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

shall be held at Luxembourg, 62, avenue Guillaume on July 14, 1997 at 10.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the accounts by the liquidator.
2. Appointment of Mr Lex Benoy as auditor to the liquidation.
3. Convening of a second

EXTRAORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

on August 4, 1997 at 2.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the auditors to the liquidation.
2. Approval of the liquidation report.
3. Closing of the liquidation.
4. Determination of the place where the books and records of the Company will be kept for a period of five years.

The resolutions must be passed at the majority of the votes cast thereon at the meeting.

II (03031/256/22)

By order of the liquidator.